

De : Arnaud PARMENTELAT – Président de l'Union Locale FCPE Issy Les Moulineaux

Date : 18 septembre 2011

À : Directeurs et directrices des maternelles et élémentaires d'Issy-les-Moulineaux

Objet : Admission à la restauration scolaire à Issy-les-Moulineaux

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'écoles,

Le service municipal de restauration scolaire, même facultatif, est un service public. La restauration scolaire, dès lors qu'elle existe, doit respecter le droit d'égal accès au service public et donc être accessible à tout enfant dont les parents en font la demande, indépendamment des situations individuelles (professionnelle, familiale, médicale, ...) des parents.

Or l'admission des élèves du premier degré à la restauration scolaire à Issy-les-Moulineaux est actuellement régie par le règlement intérieur municipal), voté lors de la séance publique du Conseil Municipal du 23 juin 2011(délibération n° 8).

<http://www.issy.com/index.php/fr/content/download/33242/324236/version/1/file/r%C3%A8glement+restauration+2011x.pdf>

Ce règlement s'appuie sur plusieurs critères successifs afin d'établir des priorités d'accès à ce service. Ces critères, conjugués d'une part aux capacités maximales actuelles d'accueil dans les restaurants scolaires existants, d'autre part à une période méridienne d'1h30 d'autre part, conduisent inévitablement à l'exclusion d'enfants dont les parents ne peuvent ou ne veulent justifier leurs situations individuelles.

La collecte et l'utilisation d'informations telles que des "attestations de travail établie par l'employeur de chaque parent, datant de moins de 3 mois, précisant les horaires et les jours de travail" ou de justificatifs de situations de santé, de maternité, de chômage permettant de définir ces priorités sont des intrusions inacceptables dans la vie privée des familles et constituent une discrimination sans rapport avec l'objet du service public de restauration scolaire. Ces critères d'accès à la restauration scolaire, appliqués dans certaines écoles de notre ville, sont illégaux. La liste des jugements des tribunaux administratifs le confirmant est longue... Et plus récemment encore, en 2009, c'est contre la municipalité d'Oullins dans le Rhône, que le Conseil d'Etat a tranché dans le même sens et rejeté l'idée que l'on puisse interdire l'accès à un restaurant scolaire sous prétexte d'une situation personnelle particulière.

Au nom de l'Union Locale FCPE d'Issy-les-Moulineaux, structure de coordination des équipes FCPE actives sur les établissements scolaires de notre ville, je vous demande donc de ne plus vous rendre complices de ce règlement intérieur illégal et de respecter ainsi le droit des familles à inscrire leur(s) enfant(s) au service de restauration scolaire de l'école ou groupe scolaire dont vous assurez la direction, cela sans participer à des intrusions forcées dans la vie privée des enfants et de leurs parents. Pour cela, nous vous demandons donc :

- 1) de ne plus demander de justificatifs tels que notamment des "attestations de travail établie par l'employeur de chaque parent, datant de moins de 3 mois, précisant les horaires et les jours de travail",
- 2) de détruire tous les justificatifs déjà sollicités et collectés,
- 3) de proposer systématiquement au maire d'Issy-les-Moulineaux l'inscription à la restauration de tout élève dont les parents en font la demande, indépendamment des justificatifs que vous auriez déjà sollicités et collectés, en respectant ainsi l'égalité de tous devant ce service public.

Nous restons disponibles pour tout échange ultérieur sur ce sujet, en conseils d'écoles comme en Commission Consultative de la Restauration Scolaire, afin d'étudier de façon concertée les conditions d'amélioration du service de restauration scolaire tout en respectant le droit : extension de la durée de la pause méridienne, augmentation des surfaces des restaurants scolaires, utilisation opportune des capacités de restauration disponibles dans d'autres établissements scolaires de la ville, ...

Je vous remercie de l'attention que vous saurez porter à notre démarche et vous prie d'agréer, Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'école, l'expression de ma haute considération.

Arnaud PARMENTELAT
Président de l'Union Locale FCPE d'Issy-les-Moulineaux
Email : japarmenlat@libertysurf.fr

Copie à :

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la 16ème circonscription scolaire des Hauts-de-Seine,
Anne-Marie SACCO,
Messieurs le Maire d'Issy-les-Moulineaux et le Maire-Adjoint délégué à l'Education d'Issy-les-Moulineaux,
André SANTINI et Philippe KNUSMANN,
Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine : Pierre-André PEYVEL,
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Parents d'Elèves des Hauts-de-Seine de la FCPE :
Jean-Marie DAVID.